



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 14 novembre 2017



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 3373 des Députés Claude Adam et Josée Lorsché

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députés Adam et Lorsché.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 14 novembre 2017

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3373 des Députés Claude Adam et Josée Lorsché

Ad 1)

À partir de la rentrée 2018/19, tous les manuels obligatoires seront gratuits pour les élèves de l'enseignement secondaire général, de l'enseignement secondaire classique et de la formation professionnelle. L'élève pourra garder ses manuels après avoir fréquenté la classe en question.

Ad 2)

Vu que le système prévu ne repose pas sur le prêt, les bibliothèques ne seront pas directement impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Ad 3)

La gratuité sera assurée par le biais de l'application eSchoolBooks.lu : l'élève sélectionnera ses livres en ligne et remettra le bon de commande ainsi généré à la librairie de son choix, où il recevra les manuels en main propre. Sur le bon de commande figureront un ou plusieurs codes-barres regroupant les titres auxquels l'élève a droit. Le bon d'achat pour du matériel de papeterie sera également généré par le biais de cette application. La facture sera remise par le libraire directement au ministère.

Ad 4)

Dans une approche de développement durable, les élèves seront en effet incités à utiliser des manuels d'occasion. L'élève qui aura recours à un ou plusieurs manuels d'occasion, récupérés d'un proche ou acquis au traditionnel *Bichermaart*, profitera d'un bon d'achat pour du matériel de papeterie à hauteur de 50% de la valeur neuve des manuels non retirés en librairie.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse